

CITÉ DE DORVAL

Le 21 mars 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 20 mars 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Julia Levitin, Greffière adjointe

CM2303 103

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 104

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Un résident de la place Picard demande un suivi concernant : 1) l'étude de planification du **réseau cyclable** de Dorval; et 2) le projet de la **piste cyclable** reliant la rue McMillan et le chemin de la Côte de Liesse. Il adresse aussi une question concernant la **consultation publique** au sujet du développement de pistes cyclables.

(Le conseiller Pascal Brault prend la parole après avoir obtenu l'autorisation du maire et mentionne qu'il a le mandat de la planification des pistes cyclables et des corridors scolaires et invite le résident à s'impliquer auprès de lui).

2. Un résident du chemin du Bord-du-Lac -Lakeshore adresse des questions concernant : 1) le **Comité sur l'intégration des personnes handicapées à Dorval** et les membres de ce comité; 2) le **processus d'implication** des personnes handicapées dans ce comité; et 3) les projets admissibles au **Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**.

(Le conseiller Pascal Brault prend la parole après avoir obtenu l'autorisation du maire et donne des informations au résident sur le Comité sur l'intégration des personnes handicapées à Dorval).

3. Un résident de Lachine adresse les questions au nom d'un résident de l'avenue St-Charles au conseiller von Roretz concernant : 1) une **demande d'accès à l'information** qu'il a effectué; 2) le processus de nomination des **membres des comités de la Cité**; et 3) les assistances financières octroyées à une résidente par le **Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**.

(Le conseiller Pascal Brault prend la parole après avoir obtenu l'autorisation du maire. Il adresse une question concernant le temps d'intervention des conseillers durant la séance. Il adresse au résident des remarques concernant le processus de formation des comités de la Cité. Il adresse une question concernant le nom des membres des comités de la Cité.)

4. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) les **stationnements écoresponsables**; 2) l'évaluation de la présence d'**espèces fauniques et floristiques** à statut précaire au Golf Dorval; et 3) **l'audit et l'étude patrimoniale** d'un bâtiment figurant au point 4.21 de l'ordre du jour.
5. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) la procédure des **questions du public** au conseil; 2) les **trois plus grandes priorités** pour chaque conseiller dans son district; 3) le projet de **la patinoire réfrigérée**; 4) les **logements abordables** et les demandes d'aide financière concernant les logements abordables; et 5) le développement de **terrains de soccer** au lieu de la patinoire réfrigérée.

(Les conseillers Jean-François Leroux, Christopher von Roretz, Nicole Duchastel, Robert Le Sage, Pascal Brault et Paul Trudeau prennent la parole, après avoir eu l'autorisation du maire, au sujet de leurs priorités dans leurs districts respectifs et invitent la résidente à une discussion plus approfondie sur le sujet, à l'exception du conseiller Pascal Brault qui répond à la question de la résidente).

(Le conseiller Pascal Brault prend la parole après avoir obtenu l'autorisation du maire et apporte une précision sur le processus de prise de décisions du conseil.)

6. Un résident de l'avenue Neptune demande un suivi concernant les **documents préliminaires** résultant de la phase 3 de l'étude en aménagement urbain et adresse des questions concernant : 1) la **fourniture de mobilier** pour la salle du conseil et les salles de conférence de l'hôtel de ville; et 2) **l'audit et l'étude patrimoniale** d'un bâtiment figurant au point 4.21 de l'ordre du jour. (Voir autre question au point 11).
7. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant : 1) les **nanoparticules de noir de carbone**; 2) un **recours collectif** contre les responsables de la pollution aérienne; et 3) des **tests** sur l'intelligence, la motivation et la créativité que le gouvernement du Québec pourrait offrir aux candidats aux élections provinciales.
8. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant : 1) la **consultation citoyenne** sur le développement de certains secteurs à Dorval; 2) la vocation de la résidence « **Quatre vents** »; et 3) la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble situé au **2, avenue Martin**.
9. Un résident de l'avenue de l'Académie adresse deux questions concernant les **problèmes de stationnement** pour les occupants des propriétés sur l'avenue de l'Académie et demande un suivi concernant le programme des **vignettes de stationnement**.
10. Une résidente de l'avenue Boylan remercie la division des sports et installations pour leur travail auprès des usagers de la **piscine** et pour le support à la manifestation au sujet de **l'hôpital de Lachine**.
11. Un résident de l'avenue Neptune adresse une question concernant les travaux à la résidence au **2, avenue Martin**.

CM2303 105**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2023**

Attendu que le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 106**2.2 Dépôt de la liste de délégation des membres du conseil au sein des divers comités de la Cité**

Est déposée pour l'information des membres du conseil la liste de délégations des membres du conseil au sein des divers comités de la Cité.

Monsieur le conseiller Jean-François Leroux quitte momentanément la salle à 20 h 47

CM2303 107**3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 9 février au 6 mars 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2303 108**3.2 Adoption du règlement RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides et des engrais aux fins d'adapter les dispositions aux exigences du Code de gestion des pesticides du Québec**

Attendu que le projet de règlement RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides a été présenté à la séance du 20 février 2023 et qu'avis de motion a été donné à cette même séance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'adopter tel que soumis, le règlement RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides et des engrais aux fins d'adapter les dispositions aux exigences du *Code de gestion des pesticides du Québec*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(Monsieur le conseiller Jean-François Leroux s'étant absenté momentanément, n'a pas pu exprimer son vote sur cette motion)

CM2303 109**3.3 Adoption du règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux**

Attendu que le projet de règlement RCM-95-2023 a été déposé et adopté à la séance du 23 janvier 2023 et qu'avis de motion a été donné à cette même séance;

Attendu que suite à l'adoption du projet de règlement, celui-ci a été modifié par le retrait d'un échelon de contributions à l'article 6, l'ajout de trois exclusions à l'article 12 et le report de la date de prise d'effet du règlement à l'article 14;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 février 2023 à 18 h 45;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, tel que modifié aux articles 6, 12 et 14, préalablement à la tenue de l'assemblée publique de consultation publique du 20 février 2023.

(Monsieur le conseiller Jean-François Leroux retourne en salle du conseil à 20 h 49 et exprime son vote)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 110**4.1 Services de transport et disposition des matériaux d'excavations et de boues de balai - modification de contrat suivant les nouvelles exigences environnementales**

Attendu que le conseil a autorisé, à sa séance du 21 octobre 2019, un contrat initial à l'entreprise Roxboro Excavation inc., pour le transport et la disposition de matériaux provenant d'excavations et de boues de balai pour 2020, au montant global de 325 885,14 \$ TTC;

Attendu que le contrat était assorti de quatre options de renouvellement et que le conseil a autorisé, à la séance du 17 octobre 2022, la troisième année d'option au montant de 364 058,15 \$ TTC pour 2023;

Attendu que toute municipalité ou entrepreneur doit se conformer au *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE)* pour le transport de sols contaminés;

Attendu qu'un système de traçage des sols à disposer (Traces Québec) a été mis en place suivant l'application de nouvelles exigences gouvernementales obligatoires pour toutes les villes depuis le 1^{er} janvier 2023 et que la Cité de Dorval doit assurer cette logistique avec l'entrepreneur détenant le contrat sur son territoire;

Attendu que la responsabilité de l'entrepreneur sera de fournir un technicien de laboratoire pendant les opérations de chargement au site Campbell dans le but de concilier les départs et les arrivées au site de dépôt choisi;

Attendu que ce système de traçage des sols engendre des frais supplémentaires accessoires au contrat mais qui ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un montant supplémentaire de 52 635,56 \$ TTC au contrat TP2019-20 octroyé à Roxboro Excavation Inc dans le cadre du transport et la disposition des matériaux d'excavation, pour satisfaire aux nouvelles exigences du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 30 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 111

4.2 Services professionnels d'actuariat pour 2023

Attendu que les services d'une firme actuarielle sont requis chaque année pour nous fournir les données comptables requise dans le cadre de la préparation des états financiers ainsi que la préparation du budget en fin d'année;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels d'Aon pour effectuer le mandat de production des renseignements complémentaires ainsi que les écritures comptables reliées au régime de retraite des employé(e)s de la Cité en lien avec la fermeture des états financiers 2022 et la préparation du budget 2023 de la Cité de Dorval, pour un montant global de 25 604,93 \$ TTC, conformément à leur offre de service du 3 février 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 80 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 112

4.3 Location de balais aspireurs avec opérateurs pour 2023

Attendu qu'un contrat de location de balais mécaniques avec opérateur est requis chaque année pour le nettoyage des rues industrielles à trois reprises durant l'année afin de réduire les accumulations de poussière près des chantiers de construction et de contrôler la pousse des hautes herbes en bordure de rues;

Attendu que l'appel d'offres public TP2023-05 a été lancé le 19 janvier 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Balaye Pro inc., seul soumissionnaire conforme, pour la location d'un balai-aspirateur standard, au montant global négocié de 30 353,40 \$ TTC, pour 2023, assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune, conformément à sa soumission ouverte le 7 février 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 20 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 113

4.4 Services d'animation - Parcours hanté pour Halloween 2023

Attendu que le samedi 28 octobre 2023 la Cité de Dorval organise le « Parcours hanté » au CCSD dans le cadre de sa programmation d'Halloween;

Attendu que le Service des loisirs et culture a fait deux demandes de prix informelles;

Attendu que la proposition de PPS CANADA, plus bas soumissionnaire, a été retenue pour un montant global de 22 995 \$ TTC;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise PPS CANADA pour les services d'animation requis le 28 octobre prochain pour un montant global de 22 995 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 114

4.5 Mise en service et opération des contrôleurs des piscines extérieures pour 2023

Attendu que l'entreprise AESL Instrumentation inc. a répondu à la demande de prix du Service des travaux publics pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures, ainsi que le remplacement de pièces et équipements pour la saison estivale 2023;

Attendu que les services incluent la mise en marche de neuf (9) contrôleurs, des vérifications hebdomadaires des contrôleurs et des vérifications des commandes aux pompes doseuses pour une durée de dix (10) semaines;

Attendu que des frais de main-d'œuvre et de changement de certaines pièces d'équipements avant et pendant la saison 2023 sont prévus;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise AESL Instrumentation inc., pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures ainsi que le remplacement de pièces et équipements pour la saison estivale 2023, au montant global de 44 514,46 \$ TTC incluant une contingence de 20 %, et conformément à ses soumissions de février 2023.

Imputation: Poste budgétaire no 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 115

4.6 Services de réparation du système de climatisation de la salle des serveurs - Centre communautaire Sarto-Desnoyers

Attendu que la salle des serveurs au centre communautaire Sarto-Desnoyers ne peut remplir sa fonction sans l'apport de conditions ambiantes acceptables;

Attendu qu'en décembre 2022, des réparations d'urgence ont été requises sur l'unité de climatisation dans la salle des serveurs au centre communautaire Sarto-Desnoyers;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'une facture de Névé Réfrigération au montant de 15 200,12 \$ TTC, pour des services de réparation effectués en urgence sur le système de refroidissement de la salle des serveurs au centre communautaire Sarto-Desnoyers.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 21 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 116

4.7 Services d'une infirmière pour la clinique de gérontologie 2023

Attendu que la Cité de Dorval souhaite offrir à nouveau le service de clinique de gérontologie pour 2023 pour les citoyens âgés de plus de 60 ans;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à madame Chantale Hébert, inf. pour un montant total de 15 000 \$ non-taxable, pour des services de soins infirmiers pour 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02-590-00-410

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 117

4.8 Correction à la résolution CM2302 071 - Services de rinçage unidirectionnel et recherche de fuites sur le réseau aqueduc - Renouvellement 2023

Attendu qu'à sa séance du 20 février 2023, le Conseil autorisait le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat TP2020-26 accordé à l'entreprise Simo Management inc., pour le rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc pour l'année 2023, au montant de 46 117,39 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution CM2302 071 en ce que le montant aurait dû plutôt se lire 48 423,26\$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

Que le dispositif de la résolution CM2302 071 soit modifié comme suit : « D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat TP2020-26 accordé à l'entreprise Simo Management inc., pour le rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc pour 2023, au montant de 48 423,26 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation, le tout pour un montant total de 51 619,20 \$ TTC. »

Imputation: Poste budgétaire 02 413 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 118

4.9 Services de nettoyage et tonte de gazon des parcs et espaces verts - Saison 2023

Attendu que le contrat de nettoyage et de tonte de gazon des parcs et espaces de verdure publics ainsi que des terrains appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable, des autoroutes 20 et 520 est venu à échéance;

Attendu qu'un appel d'offres public TP2023-06 a été lancé le 9 février 2023 et que trois entreprises ont déposé une soumission pour le contrat de 2023, assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à Les Entreprises Tony Di Feo inc, entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme, au montant global de 494 951,23 \$ TTC incluant une contingence de 10 000,00 \$, pour le nettoyage et tonte de gazon des parcs et des espaces de verdure publics de la Cité de Dorval ainsi que l'entretien des terrains du ministère des Transports et de la Mobilité durable, des autoroutes 20 et 520 pour 2023, conformément à sa soumission ouverte le 28 février 2023.

Imputation: Poste budgétaire no 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 119

4.10 Entente avec le ministère des Transports concernant l'entretien des espaces gazonnés des autoroutes 20 et 520 - Renouvellement 2023-2025

Attendu que des ententes entre la Cité de Dorval et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) sont intervenues depuis 1999 relativement à l'entretien des espaces gazonnés localisés le long des autoroutes 20 et 520;

Attendu que l'entente présentement en vigueur est arrivée à échéance et que le ministère des Transports a soumis un nouveau contrat pour la période 2023-2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien des espaces gazonnés localisés le long des autoroutes 20 et 520, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-03-012856 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 120

4.11 Services d'accompagnement en plantation d'arbres et verdissement des terrains privés et terrains du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) de Dorval pour 2023

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité de favoriser le verdissement des terrains privés et terrains industriels, commerciaux et institutionnels (ICI);

Attendu l'offre de services reçue du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), organisme sans but lucratif;

Attendu qu'à certaines conditions, les articles 573, 573.1 et 573.02 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas à un contrat conclu avec un organisme à but non lucratif;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer un contrat à l'organisme GRAME, pour des services d'accompagnement dans la plantation d'arbres sur les terrains privés et les terrains des Instituts commerciaux et industriels (ICI) sur le territoire de Dorval, pour des services de coordination d'une patrouille verte et pour de l'accompagnement dans le cadre d'un projet d'un nouveau jardin collectif au parc Royal Dixie, pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$ non taxable, pour 2023, conformément à son offre de services.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 121

4.12 Services d'entretien des aires de jeux - Saison 2023

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'entretien annuel des aires de jeux de la Cité de Dorval afin d'assurer la sécurité des usagers;

Attendu que Les Entreprises M.P.S.R. offrent ces mêmes services à la Cité de Dorval depuis 2011;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à Les Entreprises M.P.S.R. enr., pour des services d'entretien annuel des aires de jeux de la Cité de Dorval, au montant global de 18 774,27 \$ TTC pour la saison 2023, conformément à son offre de service du 15 février 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 122**4.13 Fourniture d'uniformes pour des employés du Service des loisirs et de la culture - 2022 et 2023**

Attendu que la Cité s'engage à fournir, une fois l'an, des vêtements aux salariés cadres et au salariés cols blancs animateurs et agents culturels travaillant sur un plan d'eau (piscine), occupant une fonction de caissier sur un plan d'eau (piscine), occupant une fonction en référence au « Programme Ado » et au « Programme terrain de jeu » au Club enfant Surrey et occupant la fonction de préposé aux installations sportives et moniteur en bâtiments;

Attendu que ce personnel doit être identifié au nom de la Cité au bénéfice des utilisateurs et participants, le tout en conformité aux dispositions de l'annexe E de la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP);

Attendu que la commande de vêtements doit couvrir les années 2022 et 2023;

Attendu que la Division des ressources matérielles a demandé des prix à trois fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver l'émission d'un bon de commande à l'entreprise L'Outil de la Pub pour l'achat de vêtements et d'uniformes pour des employés cols blancs et cadres du Service des loisirs et de la culture pour les années 2022 et 2023, pour un montant global de 39 925,04 \$ TTC incluant une majoration potentielle de 7%, conformément à son offre de service reçue le 6 mars 2023.

Imputation: Poste budgétaire plusieurs postes inscrits au dossier 2022-03-012864

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 123**4.14 Services d'entretien des plateaux sportifs - Renouvellement 2023**

Attendu qu'à sa séance du 19 mars 2019, le conseil autorisait l'octroi d'un contrat initial à l'entreprise Techniparc pour des services d'entretien des plateaux sportifs pour 2019 à 2021, au montant global de 480 990,33 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP2019-07 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu qu'à sa séance du 21 mars 2022, le conseil autorisait la première année de renouvellement du contrat TP2019-07, au montant de 172 716,91 \$ TTC, pour 2022;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat TP2019-07 accordé à l'entreprise Techniparc, pour des services d'entretien des plateaux sportifs sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant global de 182 748,28 \$ TTC, pour 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 124

4.15 Remplacement de deux unités de toiture - Chauffage et climatisation aux Travaux publics

Attendu que pour pouvoir maintenir des conditions ambiantes dans les bureaux des Travaux publics, les unités de toiture en chauffage et climatisation doivent être changées en raison de leur état de détérioration avancé;

Attendu que deux entreprises ont fourni des prix à la demande du Service des travaux publics, pour le remplacement de deux unités de toiture au gaz aux Travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande d'achat à l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.), l'entreprise ayant fourni le meilleur prix, au montant global de 44 777,01 \$ TTC, pour des travaux de remplacement de deux unités de toiture au gaz de marque YORK, pour les Travaux publics, conformément à sa soumission du 6 mars 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 45 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 125

4.16 Services professionnels en notariat pour 2023

Attendu que les services d'un notaire sont requis pour des recherches de titres et divers dossiers de servitudes, de vente ou d'achat d'immeubles impliquant la Cité de Dorval pour 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission de bons de commandes à Me Francine Pager et Me Yanis Boukhit, notaires pour des recherches de titres sur demande et divers dossiers de servitudes, de vente ou d'achat d'immeubles impliquant la Cité de Dorval pour 2023 pour un montant global de 30 000 \$ TTC.

Imputation : Postes budgétaires plusieurs selon la nature de la recherche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 126

4.17 Honoraires professionnels dans le cadre d'une évaluation de la présence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire - Golf Dorval

Attendu que la Cité souhaite évaluer la présence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire au Golf Dorval afin d'assurer le respect de l'environnement dans l'exercice des activités du Golf et l'entretien s'y rattachant;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à Groupe Conseil UDA pour l'évaluation, l'analyse et la rédaction d'un mémo technique au montant de 22 707,56 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire : 02 470 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 127

4.18 Fourniture d'engrais pour le Golf Dorval

Attendu que le Golf Dorval doit s'approvisionner en engrais pour la saison estivale 2023;

Attendu qu'une demande de prix a été adressée à deux fournisseurs et que les deux entreprises ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière au montant de 43 323,81 \$ TTC à la Corporation Golf Dorval, pour la fourniture d'engrais pour la saison estivale 2023 par l'entreprise « OJ COMPAGNIE », entreprise ayant soumis le plus bas prix.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 96 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 128

4.19 Fourniture d'une tondeuse trainante pour le Golf Dorval

Attendu qu'une tondeuse trainante est requise pour la maintenance de surfaces gazonnées au Golf Dorval en remplacement de l'ancien équipement qui a atteint sa durée de vie utile;

Attendu que deux entreprises ont déposé une soumission suite aux demandes de prix pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse trainante pour le Golf Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à la Corporation du golf Dorval pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse trainante par l'entreprise « OJ COMPAGNIE », entreprise ayant soumis le plus bas prix, pour une somme ne dépassant pas 29 996,98 \$ TTC, conformément à sa soumission du 30 septembre 2022.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 96 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 129

4.20 Fourniture de mobilier pour la salle du conseil et deux salles de conférence de l'hôtel de ville

Attendu que du nouveau mobilier est requis pour la salle du conseil et deux salles de conférence de l'hôtel de ville;

Attendu que des prix ont été demandés à des ébénistes pour le mobilier nécessaire pour la salle du conseil et divers fournisseurs pour les salles de conférences de l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un montant ne dépassant pas 60 000 \$ TTC pour la fourniture de mobilier pour la tenue des séances du conseil; et

D'autoriser un montant ne dépassant pas 40 000 \$ TTC pour la fourniture de mobilier de bureau des salles de conférences de l'hôtel de ville.

Imputation: Poste budgétaire 23 020 15 000, projet 2023-15, financé par une affectation des activités de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 130

4.21 Services professionnels - Audit architectural du bâtiment - 12 avenue Dahlia

Attendu que les services professionnels d'un architecte ont été sollicités pour procéder à un audit architectural et une étude patrimoniale du bâtiment situé au 12, avenue Dahlia;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des honoraires de Design NFA Inc, entreprise mandatée pour effectuer l'audit architecturale et l'étude patrimoniale du bâtiment situé au 12, avenue Dahlia, pour un montant n'excédant pas 35 642,25 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 29 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 131

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1^{er} au 28 février 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2303 132

5.2 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-03-012578

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 133

5.3 Dons et souscription

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants :

- Royal Canadian Legion au montant de 9 500,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- NOVA West Island au montant de 1 000,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;
- Fondation Sainte-Anne au montant de 1 000,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- Festival de la Voix au montant de 4 500,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996 (3 000 \$) et 02 110 00 310 (1 500 \$).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(Monsieur le conseiller Pascal Brault s'abstient de voter sur l'assistance financière à la Fondation Sainte-Anne pour cause d'intérêt et vote contre la motion relativement aux 3 autres assistances financières)

CM2303 134

5.4 Fédération canadienne des municipalités - Appui à la candidature du maire Marc Doret à titre de membre du Conseil national d'administration de la FCM

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Attendu que le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

Attendu que le 86^e Congrès annuel et salon professionnel AC 2023 de la FCM se tiendra à Toronto du 25 au 28 mai 2023, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil national d'administration de la FCM;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que les membres du conseil de la Cité de Dorval appuient la candidature de monsieur le maire Marc Doret, comme membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2023-2024 à titre de représentant au siège réservé

à une municipalité située sur l'île de Montréal mais ne faisant pas partie de la ville de Montréal; et

Que le Trésorier soit autorisé à rembourser à monsieur Marc Doret, les coûts liés à sa participation aux réunions du conseil d'administration de la FCM, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 135

5.5 Participation au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra son congrès annuel et salon professionnel du 25 au 28 mai 2023 à Toronto, Ontario;

Attendu qu'il sera bénéfique pour le maire Marc Doret et les conseillers Nicole Duchastel, Paul Trudeau, Robert Le Sage et Jean-François Leroux d'y participer pour se doter d'outils permettant de mieux servir la collectivité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire Marc Doret et les conseillers Nicole Duchastel, Paul Trudeau, Robert Le Sage et Jean-François Leroux à participer au Congrès annuel et au salon professionnel de la FCM qui se tiendra à Toronto, Ontario du 25 mai au 28 mai 2023;

D'autoriser le trésorier à leur rembourser le coût d'inscription au montant de 985,00 \$ plus taxes chacun, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et autres coûts liés à leur participation, sur présentation des pièces justificatives.

Imputation: Poste budgétaire : 02 110 00 457

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 136

5.6 Dépôt du rapport annuel 2022 du trésorier d'élection

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est déposé le rapport d'activités du trésorier d'élection sur les activités de financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2022.

CM2303 137

5.7 Dépôt de la liste des remboursements autorisés des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval

Est déposée, conformément au troisième alinéa de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et à l'article 21 du règlement RCM-92-2022 de la Cité de Dorval, une liste des remboursements autorisés de dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval au cours de l'exercice financier précédent, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

CM2303 138**5.8 Autorisation de participation au Congrès des Assises 2023 de l'UMQ**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra son congrès annuel du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec;

Attendu qu'il sera bénéfique pour le maire Marc Doret et le conseiller Pascal Brault d'y participer pour se doter d'outils permettant de mieux servir la collectivité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire Marc Doret et le conseiller Pascal Brault à participer aux Assises 2023 de l'UMQ qui se tiendront du 3 mai au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec; et

D'autoriser le trésorier à leur rembourser le coût d'inscription au montant de 942,80 \$ TTC chacun, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et autres coûts liés à leur participation, sur présentation des pièces justificatives.

Imputation: Poste budgétaire: 02 110 00 457

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 139**5.9 Club de tennis municipal de Dorval - Grille des tarifs 2023**

Attendu qu'en vertu du règlement municipal RCM-77-2019, le comité du Club de tennis municipal de Dorval doit soumettre la grille des tarifs aux membres du Conseil pour approbation par voie de résolution;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver, conformément au règlement RCM-77-2019, la grille des tarifs du Club de tennis municipal de Dorval pour la saison 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 140**5.10 Autorisation de vente de matériel roulant et de biens usagés - Divers services**

Attendu que le conseil de la Cité de Dorval a autorisé la disposition de biens usagés conformément à la résolution CM2212 568;

Attendu le résultat de l'appel d'offres 22 0531 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la vente des biens énumérés au dossier décisionnel 2023-03-012863, aux

adjudicataires et aux montants comme ils apparaissent sur les documents joints au présent dossier décisionnel; et

D'autoriser le Directeur et Trésorier - Services administratifs, dans l'attente de la nomination d'un(e) nouveau(elle) chef(fe) de section - Ressources matérielles, à prendre les mesures nécessaires et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation : Poste budgétaire: 01 279 00 070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 141

5.11 Autorisation de paiement de montants forfaitaires - Augmentation du coût de la vie

Attendu que des représentations ont été faites par les syndicats des cols bleus et des cols blancs auprès de l'employeur quant aux inquiétudes reliées à l'augmentation des prix de divers biens à la consommation et services;

Attendu que des discussions ont eu lieu avec chacun des représentants syndicaux des employés cols blancs, cols bleus et professionnels concernant l'octroi de montants forfaitaires pour contrer l'inflation;

Attendu que les représentants syndicaux des employés professionnels ont fait valoir certaines observations;

Attendu que la Cité de Dorval a considéré les demandes et commentaires de chacun des syndicats et consenti à verser un montant forfaitaire aux employés de la Cité de Dorval représentés par les syndicats ayant fait la demande;

Attendu que ces montants forfaitaires sont assujettis à toutes les déductions gouvernementales obligatoires;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la Division des ressources humaines à procéder au paiement des montants figurant au tableau joint au dossier décisionnel 2023-03-012874 à chacun des employés actifs en date de l'adoption de la présente résolution et ayant travaillé au cours de l'année 2022 à l'exception des employés appartenant au groupe des employés professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 142

5.12 Demande d'aide financière au MELCC - Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) – Volet 1

Attendu que la Cité de Dorval s'est engagée à respecter les modalités du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - Volet aménagements résilients, par résolution numéro CM2209 428 en date du 19 septembre 2022;

Attendu qu'après analyse du programme de subvention PRAFI du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il a été décidé que la demande de subvention PRAFI ne répondait pas aux besoins de la Cité et ne pourra être déposée;

Attendu que le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de subvention OASIS qui cadre parfaitement avec la volonté de la Cité de Dorval de rendre son territoire résilient aux changements climatiques, essentiellement en ce qui a trait à la gestion durable des eaux pluviales;

Attendu que la Cité de Dorval a pris connaissance du guide du programme OASIS – volet 1, de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement, et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière du programme OASIS - Volet 1 pour le projet « *La Cité de Dorval : territoire résilient* » ;

Que la directrice de l'aménagement urbain soit autorisée à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

Que la Cité de Dorval s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 143

5.13 Assistance financière à l'Association des artistes de Dorval - Location de chapiteaux pour l'exposition Plein'Art

Attendu que la location de quinze (15) chapiteaux est requise pour la tenue de l'exposition Plein'Art qui aura lieu les 10 et 11 juin 2023 au parc Pine Beach;

Attendu que le coût de la location des tentes a augmenté de plus de 50% depuis 2019;

Attendu que l'Association des artistes de Dorval a repris toutes ses activités et cours depuis l'automne 2022;

Attendu que l'Association des artistes de Dorval a demandé que la Cité verse la moitié des coûts de location des chapiteaux tel que généreusement offert par la Cité de Dorval en 2018 et 2019;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à l'Association des artistes de Dorval au montant de 2 385,73 \$ TTC, représentant la moitié des coûts de location de quinze (15) chapiteaux 10 x 10, 3 côtés pour l'exposition Plein'Art qui aura lieu les 10 et 11 juin 2023 au parc Pine Beach.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 50 970 (2 385,73 \$ TTC)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 144

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2023

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2303 145

6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Février 2023

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de février 2023;
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de février de 2022 et 2023.
-

CM2303 146

6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2023 : 1525, avenue Dawson - 3, place Kathleen-Laing - 395, avenue Dorval - 2052, route Transcanadienne Sud

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 6 mars 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets ci-dessous, pour les motifs indiqués au procès-verbal du 6 mars joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

1. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 1525, avenue Dawson - **NON RECOMMANDÉ**;
2. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 3, place Kathleen-Laing - **RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT**;
3. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial (enseignes attachées et détachées) - 395, avenue Dorval - **NON RECOMMANDÉ**;
4. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial (enseignes attachées) - 2052, route Transcanadienne Sud - **NON RECOMMANDÉ**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 147

6.4 Dépôt du procès-verbal du Comité d'étude de démolition d'immeuble du 6 mars 2023.

Est-déposé, pour l'information des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 du comité d'étude de demande de démolition pour l'immeuble suivant :

- 1630, place Gordon, cadastre 1 520 353

CM2303 148**6.5 Approbation de la demande de dérogation mineure du 1810, avenue Windermere**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le 1810, avenue Windermere, pour étude et approbation dans le cadre du projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise l'augmentation de la superficie maximale d'empiètement de la galerie dans la marge avant de 3m² à 6,13m², pour permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée conformément aux documents déposés au soutien de la demande;

Attendu que l'augmentation de la superficie maximale d'empiètement de la galerie dans la marge avant ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que l'augmentation de la superficie maximale d'empiètement de la galerie dans la marge avant ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 6 février 2023, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu qu'un avis public a été publié le 1^{er} mars 2023 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 1810, avenue Windermere afin d'autoriser l'augmentation de la superficie maximale d'empiètement de la galerie dans la marge avant de 3m² à 6,13m², pour permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 149**7.1 Reconnaissance aux associations locales de la Cité de Dorval**

Attendu que la Cité de Dorval est fière de pouvoir compter sur plus de 70 associations locales ouvrant dans les domaines sportifs, culturels ou autres;

Attendu que certaines de ces associations souligneront au cours de l'année 2023, entre 35 à 65 années d'anniversaire et de loyaux services auprès de notre communauté;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

Que le Conseil offre ses plus sincères félicitations et souhaite longue vie aux associations locales suivantes :

- La Co-Op Prescolaire de Dorval - 65 ans;
- Les Anciens hockeyeurs de Dorval - 55 ans;

- Dorval Old Timers Soccer - 55 ans;
- Association athlétique de Dorval - 55 ans;
- Club de cribbage de Dorval - 45 ans;
- Hockey West Island - 45 ans;
- Club de badminton - 45 ans;
- Balle-molle Féminine de Dorval - 45 ans;
- La Guilde des Potiers de Dorval - 40 ans;
- La Guilde des Artisans de Dorval - 35 ans;
- Club Voyageurs 55+ - 35 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 150

8.1 Confirmation de permanence d'une technicienne en documentation au Service des loisirs et de la culture

Attendu que Mme Marie-Pier Cameron a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de technicienne en documentation au Service des loisirs et de la culture;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 19 février 2023, la nomination permanente de Mme Marie-Pier Cameron au poste de technicienne en documentation - Service des loisirs et de la culture, bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 151

8.2 Embauche d'une cheffe de section ressources matérielles

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste chef(fe) de section ressources matérielle - Services administratifs;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence de Mme Olga Tabernero au poste de cheffe de section ressources matérielles à compter du 21 mars 2023, et ce, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 152

8.3 Confirmation de permanence d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'aménagement urbain

Attendu que monsieur John Cambra a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'aménagement urbain;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 8 février 2023, la nomination permanente de monsieur John Cambra au poste d'inspecteur en bâtiment - Service de l'aménagement urbain, division permis et inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 153

8.4 Nomination au poste de superviseur voie publique - Service des travaux publics

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de superviseur voie publique;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence de Monsieur Michael Loggia au poste de superviseur voie publique à compter du 31 octobre 2022 sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 154

8.5 Constitution du comité de maintien de l'équité salariale des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels

Attendu que conformément à la loi, la Cité doit désigner un représentant de l'employeur pour siéger aux différents comités de maintien de l'équité salariale;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser monsieur Gheorghe Lucian Todoran à représenter l'employeur sur les comités de maintien de l'équité salariale des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels, et ce, pour l'exercice de 2015 à 2020;

Que la présente résolution remplace les résolutions CM2009 351 et CM2009 352.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 155

8.6 Mesure disciplinaire

Attendu que l'employé # 3151 a contrevenu à la *Politique contre le harcèlement et la violence*;

Attendu que l'employé # 3151 a contrevenu à la *Loi sur les normes du travail*;

Attendu le sommaire exécutif des motifs de recommandations de la direction des Services administratifs datée du 17 mars 2023 (ci-joint);

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la recommandation de suspension de l'employé # 3151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2303 156

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 21 h 29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE-ADJOINTE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE